

RAPPORT N° 93/5-11
au Conseil Municipal

OBJET

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE CHEMIN FINETTE ET FOUCHEROLLES**

Par délibération N° 93/4-10 du 27 juillet 1993 vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur la Zone d'Activités de Chemin Finette et Foucherolles.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier et rigoureux des entreprises attributaires, des parcelles non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur les Zones d'Activités de Foucherolles (4 parcelles disponibles), de Chemin Finette (1 parcelle disponible).

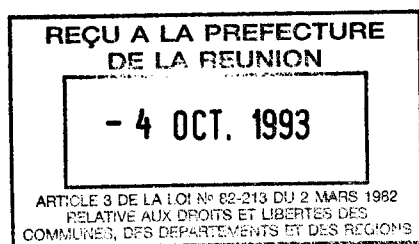
Conformément aux dispositions de la loi SAPIN du 29 janvier 1993 et au décret n° 93-751 du 27 mars 1993 entrant en vigueur depuis le 1er avril, les formalités de publicité préalables à la vente de ces terrains ont été réalisées.

Les offres des entreprises sur les parcelles concernées figurant en Annexe sont apparues les plus intéressantes au regard des perspectives financières et économiques (faisabilité et création d'emplois) des projets présentés.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, arrêtées successivement par Délibération N° 5 du 15 avril 1983, N° 31/12 du 23 juin 1983, N° 9 du 8 décembre 1983, N° 10 du 9 décembre 1986, N° 12 du 6 mai 1987, N° 5 du 21 octobre 1989, N° 91/3-14 du 1er juin 1991, N° 92/2-40 du 25 avril 1982, N° 12 et 14 du 27 mars 1984, N° 7 du 25 juin 1986, N° 9 et 27 du 10 décembre 1987, permettent la cession par bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (confer l'annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/LE MAIRE
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE

DELIBERATION N° 93/5-11
au Conseil Municipal
en séance du Samedi 25 Septembre 1993

OBJET

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE CHEMIN FINETTE ET FOUCHEROLLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/5-11 de Monsieur le Maire ;

Vu les mesures de publicité préalables réalisées conformément à l'article 51 de la loi du 29 janvier 1993 dite loi Sapin et les textes qui l'ont complétée (décret n° 93-751 du 27 mars 1993) :

- Affichage dans la Mairie et dans la Commune du lieu de situation du bien (Mairies Annexes) le 15 juin 1993 ;

- Affichage au siège du vendeur (Mairie Centrale) le 15 juin 1993 ;

- Insertion de l'Avis de cession dans les deux journaux locaux du JIR et du Quotidien le 16, 17, 18 et 19 juin 1993.

Vu le rapport de Gabriel ARMOUDOM, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

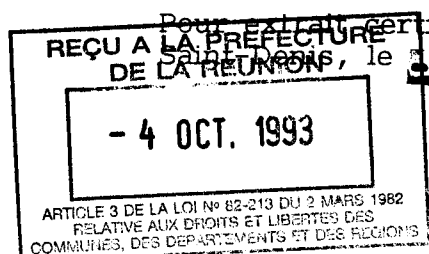
Approuve l'attribution de parcelle sur les Zones d'Activités suivantes :

Zone d'Activités Foucherolles : SA SEAPRAL RC de Saint-Denis
SARL N/M ENSEIGNE RC de St-Denis
M. FOLIO J. Hugues

Zone d'Activités Chemin Finette : COMMINS Rémy

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer les baux à construction, à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (cf. annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées.



P/LE MAIRE

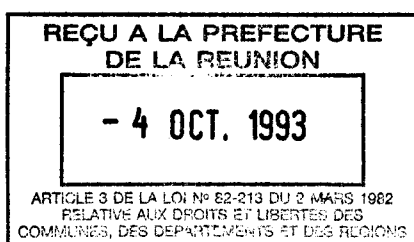
1ère Adj. Gabrielle FONTAINE

ANNEXE AU RAPPORT N° 93/5-11
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 septembre
1993

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE
PARCELLES SUR LES ZONES
D'ACTIVITES
DE CHEMIN FINETTE ET DE
FOUCHEROLLES

Zone d'Activités Attributaire	Référé nce cadastra le	Activité projetée	Emplois		Surface attribuée (en m ²)
			Créés	Transfé rés	
<u>Foucherolles</u>					
- SA SEAPRAL RC de St-Denis	BI 1051	Transformation des produits de la mer	19	-	3 000
- SARL N/M ENSEIGNE RC de Saint-Denis	BI 847- 849 850	Fabrication d'enseignes lumineuses	03	08	1 495
- FOLIO J. Hugues (Régularisation)	BI 841	BTP	-	-	491
<u>Chemin Finette</u>					
- COMMINS Rémy	BT 484- 485	Transformation des produits de la mer	10	-	537

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du Samedi 25 Septembre 1993



P/LE MAIRE
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE

Gabrielle Fontaine